

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1597

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : Grand Montout - Grand stade - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage avec les associations de protection de l'environnement et les maîtres d'ouvrage

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguét), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1597**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : **Grand Montout - Grand stade - Charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage avec les associations de protection de l'environnement et les maîtres d'ouvrage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Entre Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu, l'aménagement du Grand Stade et de ses accès va impacter les espaces naturels et agricoles situés à proximité. Les différentes opérations comprendront les études d'impact environnementales et les mesures compensatoires indispensables pour la préservation de la biodiversité.

Cependant, la complexité des opérations et l'intervention simultanée de plusieurs maîtres d'ouvrage nécessitent la mise en place d'un espace de concertation qui permette de coordonner les différentes mesures de préservation de la biodiversité à développer sur le site.

C'est la raison pour laquelle une charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage est établie entre les maîtres d'ouvrage (le SYTRAL, l'Olympique Lyonnais, l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon) et les associations de protection de l'environnement (CORA, FRAPNA, la Fédération des chasseurs et Arthropologia). Cette charte de partenariat est structurée autour d'un comité de pilotage regroupant les maîtres d'ouvrage et d'un conseil technique et scientifique regroupant les maîtres d'ouvrage et les associations.

Le conseil technique et scientifique est chargé d'aider les maîtres d'ouvrage à établir les meilleures réponses aux problématiques de préservation de la faune, de la flore, des milieux et des écosystèmes de façon concertée et coordonnée entre toutes les phases opérationnelles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la charte partenariale pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite charte, ainsi que tous les actes y afférent.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.